**DOSSIER D’APPEL D’OFFRES NATIONAL OUVERT DNCMP/ 446 /F/2023-2024 RELATIF A LA FOURNITURE DES INGREDIENTS POUR FABRICATION DES ALIMENTS CONCENTRES DES BOVINS, PORCS, ET VOLAILLES.**

* **Date de publication : 01/04/ 2025**
* **Date d’ouverture des offres 21./04/ 2025**
1. **Objet**

Le Ministère de l’Environnement, de l’Agriculture et de l’Elevage a obtenu du Gouvernement de la République du Burundi le financement pour son programme d’intensification du Secteur de l’Elevage sur le Budget Général de l’Etat exercice 2024-2025. Une partie des sommes accordées au titre de ce programme sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l’exécution du marché pour la fourniture des ingrédients pour la fabrication des aliments concentres des bovins, porcs et volailles.

1. **Financement du marché**

 Le présent marché est financé par le Gouvernement de la République du Burundi, à travers la rubrique «Projet de développement de chaîne de valeur bovine, porcine, et avicole au Burundi » **40 00 001 00 4 21180 11 000 0427 01 exercice 2024-2025**

1. **Spécification du marché**

Le marché est constitué d’un lot.

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres pour un seul lot et il est indépendant et lors de l’analyse, on considérera le soumissionnaire le moins disant.

1. **Délai d’exécution**

L’ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum de Soixante jours (60) calendaires comptés à partir de la réception de la lettre de commande.

1. **Condition de participation**

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales qu’elles participent à titre individuel ou dans le cadre d’un groupement (consortium).

Ne peut participer à l’Appel d’Offres tout soumissionnaire concerné par l’une des règles d’incapacité énuméré à l’article 161 du Code des Marchés Publics.

1. **Consultation et acquisition du Dossier d’Appel d’Offres**

Le dossier d’appel d’offres peut être obtenu au secrétariat de la Direction de la Promotion des Filières Animales (DPFA) sis au Laboratoire moyennant le paiement d’un montant non remboursable de **Cinquante mille francs (50 000Fbu)** au sous compte de transit des recettes non fiscales n° 1101/001 ouvert à la BRB.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen d’un formulaire de soumission type inclus dans le dossier d’appel d’offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

1. **Demande d’éclaircissements**

Toute question concernant le présent appel d’offres doit être adressée par écrit à la Direction de la Promotion des filières Animales, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de la page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

1. **Présentation de l’offre**

Les offres doivent être rédigées en langue française, et uniquement au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d’appel d’offre, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Elles doivent être paginées, paraphées et comprendre une table de matières.

1. **Garantie bancaire des offres**

La garantie de soumission exigée pour toute commande est de : **Six millions de francs Burundais (6.000.000Fbu).**

Cette garantie sera exprimée sous forme d’une garantie bancaire établie suivant le modèle indiqué dans le présent DAO.

1. **Date limite de dépôt des offres**

Toutes les offres doivent être déposées au secrétariat de la Direction de la Promotion des Filières Animales (DPFA) sis au Laboratoire Nationale Vétérinaire de Bujumbura au plus tard le 21 /04./2025 à 10 heures locales.

1. **Séance d’ouverture des offres**

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l’ouverture ou de leurs représentants et d’un représentant de la DNCMP, le 21./04/2025 à 10 heures locales au secrétariat de la DPFA sis au Laboratoire Nationale Vétérinaire de Bujumbura.

Les offres devront être soumises au secrétariat de la DPFA sis au Laboratoire Nationale Vétérinaire de Bujumbura à 10 heures locales. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées [recevables].

1. **Validité des offres**
2. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.
3. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.